Syndicat Covéa cftc

ACTUALITÉS SOCIALES
OCTOBRE 2026



CAMPAGNE 13ÈME MOIS

Vous avez jusqu'à fin octobre.

Vous pouvez choisir de **placer la totalité ou la moitié du 13ème mois** en jours sur le CET ou CETR. Le 13ème mois vous créditera 22 jours, le demi 13ème mois 11 jours pour un temps plein sans arrêt maladie. Il s'agit du **dispositif le plus avantageux** pour transformer de l'argent en temps.

Processus Lifebox

1. Saisir dans la barre de recherche **"Demande de placements de primes sur CET / CETR"**.
2. Choisir, en bas de page, le motif **"Treizième mois".**
3. Cliquer sur **"Initialiser le processus"**. Il faudra ensuite faire le choix entre les différentes options et valider.

Le placement du 13ème mois diminuera votre revenu imposable ainsi que vos cotisations sociales. Il diminuera votre participation ainsi que votre intéressement (pour les salariés ayant un revenu annuel supérieur à 45 000 € concernant l'intéressement)

Mensualisé



Si le versement est mensualisé, le 13ème mois sera retiré de votre paie de janvier à décembre de l'année N+1. Les jours apparaitront sur votre CET/CETR au 31 décembre de l'année N+1.

Annualisé



Si le versement est annualisé, la transformation du 13ème mois sera effective sur votre CET/CETR en décembre de l'année N.

- **Les nouvelles règles d'utilisation en temps de votre CET entrent en vigueur au 1er janvier 2027**
- **Si vous êtes mensualisés, vous devrez attendre 57 ans pour effectuer une nouvelle demande de placement pour épargner en temps.**

SECURITÉ INFORMATIQUE



Suite aux différentes attaques subies, l'entreprise a fait le choix de modifier certains usages.
Les ports USB ont été bloqués pour la connexion de clé USB
Une double identification informatique est mise en œuvre pour la connexion au VPN
Un ordinateur supplémentaire est mis à disposition des informaticiens qui doivent intervenir sur le système informatique ou les bases de données

Pour la double identification, vous avez le choix entre installer une application sur votre téléphone personnel ou de vous voir doter d'une clé de connexion.

Pour la CFTC, les applications professionnelles ne devraient pas être installées sur vos outils personnels. Nous demandons le déploiement de Clefs ou de téléphones professionnels.



Coté informatique, la double dotation de matériel (PAW) oblige à transporter 2 ordinateurs. Le système mis en œuvre coupe le salarié de sa boite mail et de teams lui faisant rater parfois des informations importantes.

La sécurité informatique est un enjeu capital mais la CFTC ne transigera pas sur les conditions de travail. Nous pensons qu'un groupe comme COVEA a les moyens de concilier les 2.

CRISE DES CARBURANTS



La CFTC maintient ses revendications à savoir :

- **Pour les salariés éligibles et qui le souhaitent du télétravail supplémentaire**
- **Une prime carburant à effet immédiat pour tous les salariés venant en voiture, majorée pour ceux d'entre nous qui ne sont pas éligibles au télétravail**
- **Augmentation de la valeur des Indemnités Kilométriques**
- **Pour Tous, une prime de partage de la valeur pour répondre à l'érosion du pouvoir d'achat en attendant les Négociations Salariales.**

DEMANDE DE FORMATIONS



Vous avez jusqu'au 8 octobre pour saisir votre demande de formation diplômante ou certifiante ou faire part à votre manager de vos besoins de monter en compétences dans l'exercice de votre métier.



Besoin d'aide, une question ?
contact@cftc-covea-france.fr